



FONDS TERRITORIAL DU RÉQUISTANAIS / FTR

Ce fonds, institué par la Communauté de Communes du Réquistanais sous forme de subvention forfaitaire, a pour finalité de compléter les dispositifs régionaux d'urgence et le fonds « L'OCCAL ».

Cette mobilisation s'inscrit en outre dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

La Région Occitanie, chef de file de la compétence économique, reconnaît l'intérêt de ce dispositif complémentaire et de son déploiement, à titre exceptionnel du fait de la pandémie de Covid-19 et pour une durée limitée, en compatibilité avec les dispositifs régionaux.

Modalités du fonds

La Communauté de Communes du Réquistanais institue pour avril et mai 2020 un dispositif de soutien sous forme de subventions forfaitaires au bénéfice des acteurs économiques de son territoire :

- ✓ Acteurs économiques éligibles au fonds L'OCCAL par la nature de leur activité
- ✓ N'ayant aucune créance sur un budget communautaire
- ✓ Ayant un chiffre d'affaire supérieur à 17 500€
- ✓ Affichant une perte de chiffre d'affaire de 40% au moins pour les mois d'avril ou mai 2020 (par comparaison à avril ou mai 2019 ou pour les structures créées après mai 2019 par comparaison avec la moyenne du chiffre d'affaires réalisé entre la création et février 2020)

Le dispositif est porté financièrement et techniquement par la seule Communauté de Communes du Réquistanais.

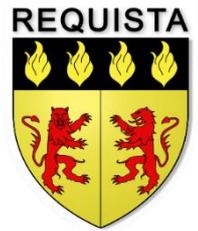
Nature du Soutien

Le soutien prend la forme d'une **subvention unique d'un montant de 500 €*** pour les entreprises éligibles du Réquistanais.

Bonification possible : Pour les entreprises de plus de 4 salariés (Les emplois saisonniers ne seront pas pris en compte).



Dispositif complémentaire de la Commune de Réquista :



La Commune de Réquista a apporté un soutien financier important au fonds territorial, c'est pourquoi s'ajoutera également une bonification de **500 €* pour les entreprises ayant leur local/atelier sur Réquista.**

***Ces montants sont pour le moment donnés à titre indicatif, ils peuvent varier à la hausse ou à la baisse selon le nombre de dossiers reçus au 15 janvier 2021.**

Critères définis par la Région Occitanie pour le Fonds L'OCCAL

Secteurs éligibles :

- ✓ Tourisme et Agri/oëno tourisme (y compris les centres équestres)
- ✓ Restauration
- ✓ Activités culturelles, évènementielles et liées à la valorisation du patrimoine (Musées, cinémas, discothèques, lieux de visite, ...)
- ✓ Activités sportives et de loisirs
- ✓ Commerce et artisanat de proximité

EXCLUSIONS : activités financières et assurances, activités de fret

Bénéficiaires éligibles :

- ✓ Personnes physiques et morales
- ✓ Micro entreprises
- ✓ TPE
- ✓ PME prioritairement de moins de 20 salariés
- ✓ Associations employant un ou plusieurs salariés
- ✓ Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local qui représentent une part significative de leurs recettes annuelles
- ✓ Offices de tourisme pour les équipements touristiques dont ils assurent la gestion de l'exploitation

Dossier à déposer ou à envoyer à la Communauté de Communes du Réquistanais avant le 15 janvier 2021.

Adresse postale :

Communauté de Communes du Réquistanais

« Demande de subvention FTR »

2 place Prosper Boissonnade

12 170 REQUISTA

Personne à contacter pour plus de renseignements :

Laetitia TAULIER / deveco@requistanais.fr / 06 48 46 19 07



FONDS TERRITORIAL DU RÉQUISTANAIS / FTR

Formulaire de demande

DOSSIER à déposer avant le 15/01/2021

Identification du demandeur :

Type d'entreprise (SARL/SAS/Auto-entrepreneur...) : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

N° SIRET _____

Code APE/NAF : _____

Représenté par : Monsieur Madame

Nom _____ Prénom _____

Téléphone/Portable _____

Je sollicite l'attribution d'une subvention au titre du dispositif du Fonds Territorial porté par la Communauté de Communes du Réquistanais, complémentaire au fonds L'OCCAL.

Je fournis à effet d'instruction les pièces complémentaires suivantes :

Ce formulaire de demande signé

Attestation de siège social

KBIS ou extrait d'immatriculation du CFE compétent

RIB Relevé d'Identité Bancaire d'une banque régulée en France

Documents comparatifs des chiffres d'affaires 2019/2020

Avril ou Mai

Déclaration sociale 2019 (DADS/DSN)

Liasse fiscale 2019 ou vos déclarations justifiant d'un chiffre d'affaire 2019 supérieur à 17 500€.



Avez-vous perçu d'autres aides exceptionnelles Covid 19 pour le mois concerné : Avril ou Mai : Non Oui, si oui, lesquelles (Organisme et montant) :

Avez-vous dû souscrire auprès de votre banque au PGE ? Non Oui

Êtes-vous locataires de votre local auprès d'un tiers ? Non Oui

Avez-vous des projets de relance (travaux, site internet) ? Non Oui

Si oui, lesquels : _____

Voulez-vous être recontacté pour un accompagnement, un soutien pour envisager l'avenir ? Non Oui

Si vous êtes auto-entrepreneur, exercez-vous cette activité à titre principal ?

Non Oui N° de compte Urssaf/Cgss : _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

En transmettant ce formulaire, j'accepte que les informations recueillies me concernant soient conservées, et envoyées à d'autres organismes publics, et de recevoir des propositions d'aides. Je déclare sur l'honneur être exempt de toute dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2019, à l'exception de celles bénéficiant d'un plan de règlement ainsi que de l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à _____ Le ____/____/____

Nom, prénom, qualité et signature du demandeur avec tampon de l'entreprise :

Date de dépôt : ____/____/____

Le dépôt d'un dossier conforme n'ouvre pas droit à subvention. Toute attribution est soumise à instruction.